

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64-314-1923 Interdictions de séjour

n° 64-314-1923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 janvier 1923

Numéro JO
n° 314 du 31/01/1923

Date du numéro
31 janvier 1923

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans aux nommés Omar Djama Gadaboursi) et Aouad Ali Alias Djarma, Taher, (Somali Darod.